



Paris, le jeudi 26 décembre 2002

**Circulaire** : Pas de référence

**Destinataires** : Mesdames et Messieurs les Directeurs de CRFP  
Madame le Directeur du SFR PARIS  
Monsieur le Directeur du SCOFOP (la Réunion)

**Objet** : FORMATION PERFORMANCE 2004 - Épreuves de sélection - Modalités d'organisation et de correction des épreuves - écrites et orales

Madame, Monsieur le Directeur,

Je vous rappelle que les opérations d'organisation des épreuves de sélection seront assurées par les CRFP.

Les épreuves écrites qui se dérouleront les 27 et 28 février 2003 peuvent être organisées, en fonction du nombre et de la répartition géographique des candidats de votre région, dans des organismes « centre d'examen ».

Par contre, l'épreuve orale doit se dérouler dans les Centres régionaux de formation afin d'assurer cohérence et homogénéité au niveau des modalités pratiques et du fonctionnement des collèges d'examineurs.

Je vous laisse le soin de déterminer les centres d'examen et d'établir, pour chacun d'entre eux, la liste récapitulative des candidats admis à passer les épreuves écrites que l'Ucanss, pour votre région, aura publiée le 7 février 2003 (présélectionnés) et le 14 février 2003 (non présélectionnés).

A cet effet, vous trouverez, sous ce pli, un imprimé à utiliser. (Imprimé n°1)

Les listes des candidats admis à passer les épreuves de sélection sont à transmettre aux Directeurs des centres d'examen retenus dans votre région.

Par ailleurs, il vous appartient de donner aux Directeurs de ces centres d'examen toutes précisions utiles concernant l'organisation des épreuves et notamment de leur adresser **la note fixant les modalités de convocation des candidats et de déroulement des épreuves** (annexe 1).

La répartition des candidats par centre d'examen ne pouvant être connue rapidement, les sujets des épreuves vous seront envoyés **personnellement** pour l'ensemble des candidats de votre région.

**Les sujets des épreuves 1 et 2**, sous double enveloppe, vous parviendront au plus tard le 19 février 2003.

Il vous appartiendra alors d'adresser, **sous pli confidentiel**, le nombre d'enveloppes nécessaires aux directeurs des différents centres d'examen que vous aurez déterminés.

Vous voudrez bien adresser à l'Ucanss, après le déroulement des épreuves un exemplaire du procès verbal. (imprimé n°2)

De plus l'envoi comportera :

- les sujets de l'épreuve n°3 accompagnés des grilles d'observation.

Vous ferez parvenir à l'Ucanss à l'issue de l'épreuve n°3 le procès verbal de l'épreuve orale (imprimé n°3).

Afin d'organiser les corrections au plan national, je vous demande de prendre toutes dispositions utiles pour retourner les copies à l'Ucanss sous pli confidentiel :

**UCANSS**

**COPIES PERFORMANCE**

**DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**33 avenue du Maine - Boîte 45 - 75755 PARIS CEDEX 15**

**pour le 6 mars 2003 au plus tard.**

Je vous remercie vivement de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.



Yves Dellery  
Directeur

**Document(s) annexe(s) :**

- LetcirPerformance2004OrganisationEpreuv.doc,
- Annexe 1 - Performance 2004 Modalités convocation Déroulement épreuves,
- Annexe 2 - Imprimé 1 - Performance 2004 - Épreuves élection liste ré cap candidats,
- Annexe 3 - Imprimé 2 Performance 2004 Épreuves élection Procès verbal,
- Annexe 4 - Imprimé 3 Performance 2004 Procès verbal Épreuve orale,